

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE PETROLE des MINES ET DE L'ÉNERGIE

**PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)**

Termes de Références pour

**L'assistance technique et le renforcement de capacité de la Direction de l'Évaluation et du
Contrôle Environnemental (DECE) du Ministère de l'Environnement et Développement
Durable (MEDD) et la Direction de Suivi des Projets et de l'Environnement (DSPE) du
Ministère de Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM)**

Novembre 2021

I. CONTEXTE

La République Islamique de Mauritanie souhaiterait participer au boom énergétique qui a récemment eu lieu en Afrique de l'Ouest. La découverte du champ de pétrole de Chinguetti en 2001 a favorisé l'expansion rapide des activités d'exploration pétrolière en mer, faisant naître l'espoir du pays de jouir de richesses pétrolières. Ce sentiment fut renforcé en 2006 lorsque le champ de pétrole de Chinguetti entama sa phase de production et en 2015 lors de la découverte de plus grand gisement des hydrocarbures en Afrique de l'Ouest, et que d'autres champs de pétrole et de gaz furent découverts en mer.

Le challenge de la Mauritanie est de réussir le développement du secteur pétrolier et gazier en favorisant une croissance économique durable, inclusive et équitable, de générer des emplois (directs, indirects et induits) et de permettre la diversification de l'économie nationale.

Le Département de l'Environnement, au travers de sa Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnemental (DECE), dispose d'une expérience certaine qui le prépare en partie à l'arrivée du projet gazier Grand Tortue/Ahmeyim (GTA). Les actions menées dans le cadre du panel d'experts hydrocarbures ou encore du programme Biodiversité Gaz Pétrole ont ainsi permis au département d'acquérir un certain nombre de compétences et de savoirs pour accompagner au mieux les projets pétroliers et gaziers sur le plan environnemental.

La Direction du Suivi des Projets et de l'Environnement (DSPE) du Ministère de Pétrole Mines et l'Énergie (MPME) est chargé des aspects environnementaux du secteur pétrolier et gazier au sein de ce Ministère.

La Mauritanie entend compléter le cadre fiscal, juridique et réglementaire des activités pétrolières et gazières. Aussi, il est prévu de renforcer la capacité des administrations compétentes pour mener les négociations avec les opérateurs et prendre les décisions efficaces liées à l'investissement ainsi qu'à l'exploitation durable des ressources.

A cet effet, l'État Mauritanien a négocié et obtenu auprès du groupe de la Banque mondiale un don d'un montant de 20 millions de \$US pour une Assistance Technique mise en œuvre à travers le Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles.

Le Gouvernement de la Mauritanie entend utiliser une partie de ce don pour le recrutement d'un consultant (firme) en gestion environnementale et sociale pour donner un avis externe sur les mesures proposées par les opérateurs pour l'atténuation ou la suppression des impacts afin de protéger l'environnement et les communautés et renforcer les capacités de gestion environnemental et social de la DSPE du MPME.

Les bénéficiaires de cette consultation sont la DECE du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) et la DSPE du MPME.

II. OBJECTIF

Cette mission a pour objectif de renforcer les capacités techniques de la DECE en évaluation et suivi environnementale¹ et sociale des projets pétroliers et gaziers. De manière plus générale le consultant mettra son expertise technique au service de la DECE et de la DSPE afin de les aider à jouer pleinement leur rôle régalien à la fois d'évaluation environnementale, de surveillance et aussi de contrôle environnemental du secteur des hydrocarbures. Il convient donc de **diriger les appuis vers** :

- **L'évaluation environnementale** et sociale : renforcer les compétences internes et disposer à fournir une assistance technique externe.
- **Les aspects législatifs** : établir auprès du directeur de la DECE une expertise juridique de haut niveau pour aider dans la compréhension des contrats et des dispositions légales relatives à l'environnement et proposer des révisions pour le cadre juridique organisant la gestion environnementale de l'exploitation du pétrole et gaz.
- **Le contrôle environnemental** : établir auprès de la DECE et de la DSPE une capacité de suivi-évaluation et de formation continue des agents (inspecteurs de l'environnement).

De plus cette mission a pour objectif la mise en œuvre d'une stratégie de gestion et du suivi environnemental et social conforme au plan de gestion environnemental et sociale (PGES) des projets pétroliers et gaziers en cours d'activité au moment de la prestation, aux réglementations nationales et aux normes internationales, dans le but de contribuer à la gestion de l'environnement et du développement durable relatif au projet au profil de la DSPE du MPEM.

III. MISSIONS/ACTIVITÉS

La mission principale du Consultant est de fournir au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et au Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM) des conseils et avis d'experts nécessaires à la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux des projets petro-gaziers. Le Consultant doit s'assurer que ses conseils et avis intègrent les exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale.

Les principales missions et activités de conseil et de renforcement de capacité du consultant couvriront, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Aspects techniques des projets petro-gaziers : design, extraction, procédés de traitement, de transport, et de stockage, construction, opération et démantèlement.
- Impacts, mesures de mitigation, bonnes pratiques environnementales des projets petro-gaziers,
- Etudes d'impact environnementales et sociales : méthodologie, bonnes pratiques et références internationales

¹ Y inclut les aspects de santé//hygiène et sécurité du travail

- Plan de gestion et de suivi environnemental et social (PGES)² : bonnes pratiques, outils et procédures. Le Consultant pourra aussi accompagner les inspecteurs sur les plateformes pétrolières pour les conseiller sur le processus et les bonnes pratiques à prendre en compte lors des visites de suivi, comme partie du renforcement des capacités, toute en laissant la prise décision entièrement à la responsabilité gouvernemental.
- Consultation et participation des parties prenantes
- Mécanismes de gestion de plaintes (MGP)
- Techniques et stratégies de suivi de la conformité avec les PGES et les bonnes pratiques internationales, tels que des canevas de checklists d'inspections, et protocoles de suivi.
- Réglementation internationale des projets petro-gaziers et en particulier de leurs impacts environnementaux.
- Les bonnes pratiques internationales de l'industrie (BIIP,) et les Directives environnement, santé et sécurité générales du groupe de la Banque mondiale, ainsi que celles des secteurs industriels applicables

1. Appui au DECE du MEDD :

- Proposer des lignes directrices spécifiques pour la gestion des problématiques environnementales et sociales, y compris la gestion de la biodiversité marine et de santé/hygiène et sécurité du travail majeures du secteur offshore (gestion et traitement des déchets de forage, torchage de gaz, rejet /injection des eaux de production, suivi et surveillance environnementale, structure et compétences techniques pour la gestion des situations d'urgences, etc.), y inclus les installations d'appui onshore, tels que ports/quais, bases côtières logistiques, entrepôts de stockage de produits chimiques secs et liquides, *laydown pipe yards*, communautés résidentielles / domiciles pour le personnel expatrié, installations de cale sèche pour différentes classes de navires de soutien, installations de gestion, de traitement et d'élimination des déchets non dangereux et dangereux, etc.
- Proposer des lignes directrices spécifiques pour la gestion des problématiques sociales majeures du secteur pétrolier et gazier (mécanisme de gestion des plaintes, engagement continue des communautés affectées, etc.)

En plus de ces deux activités, il s'agit aussi de :

(i) Évaluation des études d'impact environnemental et social

- Apporter son expertise dans la revue et la finalisation des termes de référence des études d'impact environnemental et social liées aux projets pétroliers et gaziers offshore et développer une check-list d'éléments minimum que les Termes de Référence (TdR) de ces projets doivent contenir ;

² Y inclut les aspects de santé/hygiène et sécurité du travail

- Effectuer la revue technique et émettre des avis sur les rapports d'études d'impact environnemental et social (EIES) des projets pétroliers et gaziers offshore et développer une grille d'évaluation des EIES de ces projets ;
- Proposer des outils et procédures pour le suivi, l'évaluation, la gestion et la communication de la mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement et social associés aux études d'impact environnemental des projets pétroliers et gaziers offshore ;
- Accompagner le MEDD dans l'identification et la priorisation des formations nécessaires pour le suivi environnemental et social et de santé/hygiène et sécurité du travail des projets offshore ;
- Apporter son expertise pour appuyer le MEDD dans le suivi environnemental et social et de santé/hygiène et sécurité du travail des projets gaziers et pétroliers et dans l'utilisation des outils développés dans le cadre de cette consultation. Ces outils devront prendre en compte :
 - L'énoncé de la politique nationale environnementale et sociale
 - Les Politiques opérationnelles de sauvegardes environnementale et sociale ainsi que le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, relative au financement de projets d'investissements
 - Les bonnes pratiques internationales de l'industrie (BIIP, son acronyme m anglais) et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales, ainsi que celles des secteurs industriels applicables (https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/ehs-guidelines#IndustryEHS)
 - L'identification et évaluation des risques et impacts. Une attention particulière est portée sur la méthodologie de priorisation des risques d'environnement, sociales, et de santé/hygiène et sécurité au travail
 - La mise en place de programmes/ plans d'action
 - La mise en place des dispositifs préventifs aux situations d'urgence
 - Les capacités et compétences organisationnelles
- Effectuer toutes tâches liées à l'objet du conseil selon les besoins du MEDD.

(ii) Évaluation du dispositif de sécurisation des espaces offshore et des installations maritimes et des impacts sur la ressource

- Apporter son expertise dans l'évaluation objective des impacts des activités pétro gazières sur les ressources et proposer des actions correctives ;
- Évaluer l'adéquation des installations maritimes proposées avec le schéma des activités existantes ;
- Assister le MEDD sur toute autre question soumise à son appréciation ou évaluation relative à la sécurité des espaces, activités et installations maritimes.

(iii) Autres tâches

- Accompagner le MEDD dans la préparation d'outils de dissémination pour expliquer les impacts fondamentaux des projets GTA aux populations affectées ou au public en général ;
- Appuyer les efforts du MEDD dans le renforcement des capacités de ses équipes techniques en gestion environnementale et sociale et de santé/hygiène et sécurité du travail ;
- Accompagner et appuyer le MEDD dans le processus d'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur pétrolier et gazier en cours de préparation.

2. Appui au DSPE du MPEM :

Le consultant est censé d'appuyer le renforcement des capacités de gestion environnemental et social et de santé/hygiène et sécurité du travail des équipes du MPEM à travers des formations et la réalisation du système de gestion environnemental et sociale, l'élaboration et la mise en œuvre d'outils appropriés clairement définis et répétables pour le monitoring environnemental et social (lignes directrices, canevas d'inspections, protocoles de suivi, etc.) des projets pétroliers et gaziers, pour la surveillance environnementale et sociale et renforcer du cadre santé/hygiène, sécurité, environnement (HSE, acronyme en anglais) des opérations pétro gaziers.

Le système de gestion environnemental et social (SGES) reste basé sur le recensement et l'évaluation des aspects et impacts environnementaux et sociaux des activités, produits et services passés, actuels et futurs. Ainsi, une attention particulière est portée sur la méthodologie de priorisation afin de contribuer efficacement à court, moyen et long terme à la préservation de l'environnement.

L'objectif de la prestation est de mettre en place un SGES afin d'aider la DGH (Direction Générale des Hydrocarbures) du MPEM à intégrer les règles et les objectifs SGES dans ces opérations, par le biais d'une série de processus et de pratiques clairement définis et répétables.

Le SGES est un outil qui permet de gérer les aspects environnementaux des projets pétroliers et gaziers, respecter les obligations de conformité et les engagements dans les EIES pour atténuer ou supprimer les risques environnementaux et sociaux, permettant à la DGH d'identifier, de gérer, de suivre et surveiller les questions environnementales liées aux projets pétroliers et gaziers. Le Consultant devra réviser les différents logiciels pour l'implémentation des SGES existant dans le marché et après discussions avec le MPEM sélectionner le plus approprié.

Les principaux enjeux pour la DSPE sont :

- Renforcer le suivi environnemental des projets, tout en prenant compte des bonnes pratiques internationales de l'industrie (BIIP, son acronyme en anglais) et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales, ainsi que celles des secteurs industriels applicables
(https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/ehs-guidelines#IndustryEHS)

- Une communication stratégique (rapport régulier) entre le gouvernement et les opérateurs.

Les données fournies par cet outil permettent de réussir sur le long terme et de créer des options pour contribuer au développement durable en renforçant la performance environnementale.

Les principales missions et activités du consultant couvrent :

- Le cabinet doit passer en revue technique et émettre des avis sur les rapports des EIES des projets pétroliers et gaziers et particulièrement du GTA et faire des recommandations.
- Proposer des lignes directrices spécifiques pour la gestion des problématiques environnementales³ majeures du secteur (gestion et traitement de déchets de forage, torchage de gaz, rejet/ injection des eaux de production, suivi et surveillance environnementale, gestion de la biodiversité marine, gestion et réponse aux urgences, etc.)
- Proposer des lignes directrices spécifiques pour la gestion des problématiques sociales majeures du secteur (mécanisme de gestion des plaintes, engagement continue des communautés affectées, etc....)
- Elaboration et mise en place d'un système de gestion appropriée pour la gestion environnementale et sociale et de santé/hygiène et sécurité du travail
- Proposer des outils et procédures pour le suivi, la gestion et la communication de la mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement et social associés aux EIES
- Accompagner le MPME et les autres ministères concernés par le suivi environnemental et social pour les conseiller dans le processus et les bonnes pratiques et techniques à prendre dans les visites de suivi, comme partie du renforcement des capacités, toute en laissant la prise de décision entièrement à la responsabilité gouvernementale.
- Appuyer les efforts du MPME dans le renforcement des capacités de ces équipes techniques en gestion environnementale et sociale.
- Accompagner et appuyer le MPEM dans le processus d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur pétrolier et gazier en cours de préparation.

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

- **Calendrier**

³ Y inclut santé/hygiène et sécurité du travail

L'exécution de cette mission commencera dès la notification faite à travers un ordre de service envoyé par le Client au Consultant et s'étalera sur la durée d'un an.

- **Livrables**

Le consultant élaborera :

- Une note d'orientation méthodologique de la mission indiquant le planning détaillé des principales activités (après la réunion de démarrage) ;
- Une note résumant les meilleures pratiques internationales de suivi environnemental et social des activités pétrolières et gaziers offshore (incluant revue des lois et réglementations nationales mauritaniennes et les lois/pactes/accords internationaux) ;
- Les guides/manuels/grille/fiches d'évaluation ou canevas de suivi environnemental et social des activités offshore sur demande du Client ;
- Le développement d'un système (application) de gestion environnementale et sociale pour le Client, détaillant la :
 - Fréquence, sources et méthodes de saisie des données attendues ;
 - Besoins d'accès des utilisateurs ;
 - Description des rapports et fonctionnalités nécessaires (contenu, accès, format, etc.) ;
 - Taille et portée attendues des données ;
 - Exigences relatives au stockage des données ;
 - Conseils sur la préparation d'une Demande de proposition pour le développement de ce système.
- Rapport relatif à la mise en place de système de management pour le suivi environnemental dans des projets similaires.
- Rapport relatif à la conformité à la réglementation environnementale en vigueur ~~juridique~~
- Rapport de revue critique sur les rapports de suivi environnemental et social
- Note sur les pratiques et standards international relative au suivi environnemental et social
- Rapport présentant un modèle fiches de suivi environnemental et social
- Des rapports trimestriels d'activités (faisant l'état des lieux, les contraintes, les perspectives et recommandations au plus tard 15 jours à la fin de chaque trimestre) ;
- Les observations et recommandations sur chaque rapport d'étude d'impact environnemental et social de projet pétro-gazier (au plus tard 15 jours après transmission du document par le client) ;
- Un rapport final d'expertise indiquant l'état général de mise en œuvre des prescriptions environnementales et sociales avec les problèmes majeurs et des recommandations pour un meilleur suivi des mesures environnementales et sociale relatives aux projets gaziers et pétroliers.

Le consultant doit réaliser une formation des équipes du Client sur les meilleures pratiques internationales de suivi environnemental et social des activités pétrolières et gaziers offshore.

Cette formation se concentrera également sur l'utilisation des outils développés dans le cadre de cette consultation. Pour une meilleure assimilation des procédures et outils existants et développés, les inspecteurs doivent être accompagnés sur les plateformes offshore par le consultant.

Tous les documents à fournir devront être rédigés en français. Tous les documents soumis par le Consultant deviendront la propriété intellectuelle exclusive de la MPEM et seront soumis dans les formats numériques requis (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint, etc.) pour examen et approbation dans les délais fixés. La Banque Mondiale peut également examiner les livrables, entre autres, pour s'assurer de leur conformité aux standards de la Banque mondiale. Il est prévu que certains livrables puissent nécessiter plusieurs révisions afin d'intégrer les commentaires de la Banque mondiale et du Client avant d'être considérés comme définitifs. Le rapport final devrait faire l'objet de restitution lors d'ateliers organisés par vidéoconférence.

V. PROFIL DU CONSULTANTS ET PERSONNEL CLE REQUIS

Le consultant doit être une firme ou une association de firmes reconnue au niveau international avec une expérience de plusieurs études environnementales et sociales (des références dans le secteur pétrolier et gazier sont exigés). Le consultant doit :

- Être capable de travailler en français et en anglais et être doté d'excellentes compétences en communication orale et écrite dans les deux langues ;
- Avoir de l'expérience dans le renforcement des capacités en matière de réglementation environnementale et sociale et de santé/hygiène et sécurité du travail et de surveillance des activités de l'industrie pétrolière et gazière en Afrique de l'Ouest ;
- Posséder une expérience dans le renforcement des capacités en matière de réglementation environnementale et sociale et de surveillance des activités de l'industrie pétrolière et gazière ;
- Avoir des aptitudes professionnelles pour travailler avec les autorités, les hauts fonctionnaires et les opérateurs privés ;
- Avoir d'excellentes aptitudes interpersonnelles et diplomatiques, ainsi qu'une capacité à communiquer efficacement avec toutes les parties prenantes et à présenter des idées de façon claire et efficace ;
- Avoir les compétences pour le développement d'outils d'aide à la décision et de supports de formation pour le renforcement de capacités des acteurs ;
- Avoir une excellente connaissance et maîtrise des questions de développement, des contextes sociopolitiques, économiques et culturels de la région ;
- Justifier d'une expérience de plusieurs études environnementales et sociales (des références dans le secteur pétrolier et gazier est exigé) ;

- Avoir expérience démontrée dans le développement de systèmes de gestion environnemental, social et de santé/hygiène et sécurité du travail (SGES).
- Avoir de l'expérience dans le renforcement des capacités en matière de réglementation environnementale et sociale et de surveillance des activités de l'industrie pétrolière et gazière en Mauritanie serait un atout.

Le personnel clé minimum pour cette mission est constituée des experts suivants :

Profil	Expérience requise	Tâches (liste non restrictive)
Un expert en évaluation environnementale : Chef de mission	<p><u>Qualification et Expérience d'ordre général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins BAC + 5 (Diplôme Ingénieur ou Master ou DEA) dans le domaine de l'Environnement, sciences de la vie et de la terre, géographie : Fournir les Copies des Diplômes ou équivalent. <p><u>Pertinence de l'expérience par rapport à la mission</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir déjà dirigé au moins 05 missions d'évaluation environnementales dont au moins 3 relatives aux développements pétro-gaziers offshore (Réalisation d'étude et suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales) • Disposer au moins de 10 ans d'expérience avec une bonne maîtrise de la législation environnementale ouest africaine et d'au moins 3 autres pays dont le secteur pétrolier est émergent. • La connaissance de la législation mauritanienne serait un atout 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable technique du projet • Coordination technique et administrative de l'étude ; • Validation de la stratégie générale de prise en compte des préoccupations environnementales, sociales, sécuritaires dans le processus de planification des projets pétroliers et gaziers • Avis sur les orientations stratégiques sur les plans environnementaux, sociaux et sécuritaires à considérer dans les négociations entre Mauritanie, et concessionnaires pétroliers et gaziers
Deux experts juristes maritime ou Spécialiste en Règlementation	<p><u>Qualification et Expérience d'ordre général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins BAC + 5 en Droit ou équivalent : Fournir les Copies des Diplômes ou équivalent <p><u>Pertinence de l'expérience par rapport à la mission</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir déjà participé à plusieurs missions d'évaluation environnementales et sociales • Disposer d'au moins de 05 ans d'expérience avec une bonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la conformité / cohérence des propositions faites sur les plans environnementaux, sociaux et sécuritaires avec la réglementation mauritanienne au sens large • Appuyer le MPME dans la préparation des négociations avec les concessionnaires gaziers et pétroliers notamment sur les

	<p>maitrise de la législation environnementale et maritime ouest africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une bonne maitrise des questions de sécurité et de sûreté maritime. 	<p>problématiques environnementales, sociales et sécuritaire</p>
<p>Un expert Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement</p>	<p><u>Qualification et Expérience d'ordre général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir un niveau Bac + 5 dans le domaine de la production industrielle (chimie, physique, procédés, mécanique). Avoir été Responsable HSSE offshore (plateforme ; tanker, etc..) avec gestion des pollutions, nuisances, et risques industriels : fournir diplômes et les certificats de formation ou autres. <p><u>Pertinence de l'expérience par rapport à la mission</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir eu à participer ou jouer un rôle déterminant au moins dans trois (03) projets en relation avec le secteur de l'énergie, du pétrole et du gaz durant les quinze (15) dernières années, dont 01 mission au moins durant les cinq (05) dernières années (2016 à 2021). 	<ul style="list-style-type: none"> • Veille au respect de la prise en compte du volet sécuritaire dans la planification et le développement des projets gaziers et pétroliers.
<p>Un expert socio-économiste spécialiste en politique de développement/ un expert social ou équivalent</p>	<p><u>Qualification et Expérience d'ordre général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins BAC + 5 : Fournir les Copies des Diplômes en Sociologie ou dans le domaine des sciences sociales ou équivalent <p><u>Pertinence de l'expérience par rapport à la mission</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir eu à participer ou jouer un rôle déterminant au moins dans trois (03) projets de natures et de complexités similaires à la mission (production ressources minérales) durant les quinze (15) dernières années, dont 01 mission au moins durant les cinq (05) dernières années (2016 à 2021). 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du volet social et prise en compte des préoccupations des communautés impactées dans la planification et le développement des projets gaziers et pétroliers. • Animation des réunions participatives sur le recueil des besoins des communautés impactées.
<p>Un expert pétrolier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un diplôme d'études supérieures en industrie pétrolier • Une expérience dans le domaine d'élaboration des modèles du suivi environnemental idéalement 10 ans ; 	

--	--	--

Au-delà de leur contribution à l'élaboration des livrables prévus par les TDRs, chacun des experts ci-dessous devra être présent en Mauritanie pour une durée totale de douze (12) mois à partir du démarrage de la mission et ceci pour appuyer les équipes du MEDD et du MPME chacun dans son domaine de compétence. Ces experts intégreront ces équipes et y seront dédiés en plein temps. Il s'agit de :

- (1) Un expert en évaluation environnementale : Chef de mission ;
- (1) Un expert juriste maritime ou Spécialiste en Règlementation ;
- (1) Un expert Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement ;
- (1) Un expert socio-économiste spécialiste en politique de développement (*un expert social ou équivalent*) ;
- (1) Un expert pétrolier.

VI. DISPOSITIONS GENERALES

- Dans le cadre de sa mission, le cabinet sera amené à collaborer avec les parties prenantes concernées par le développement durable et la sécurisation des projets pétroliers et gaziers, conformément aux besoins exprimés par le Client ;
- La mission du cabinet impliquera d'offrir au Client un appui dans la revue des documents techniques, juridiques et politiques existants et futurs, relatifs au développement durable du pétrole et du gaz en Mauritanie, à la gouvernance et à la gestion environnementale des ressources extractives, à la protection de l'environnement marin, à la sécurité et à la sûreté maritime ;
- Le Cabinet formulera des recommandations écrites dûment documentées, répondant aux questions soulevées par le Client ;
- Le personnel clé proposé devra être mobilisable en tout moment sur la base d'une information préalable du client.

VII. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- Le contrat du consultant sera signé avec PADG et indiquera les modalités de paiement, de confidentialité et d'éthique qui prévaudront pour toute la durée du contrat ;
- Le Consultant travaillera en étroite collaboration et sous la responsabilité technique directe de la DECE et de la DSPE ;
- Les paiements seront effectués par PADG selon les modalités définies dans le contrat et après réception écrite de l'approbation technique de la DECE et de la DSPE.
- Le point focal du Gouvernement mettra la documentation existante sur le projet à la disposition de l'expert principal désigné par le Consultant, et sera chargé de

l'organisation des réunions avec l'opérateur du projet en cas de besoin. Toutefois, le Consultant sera seul responsable de la collecte des informations nécessaires au travail de benchmark et de la recherche documentaire permettant de motiver et appuyer ses avis et recommandations dans le cadre de la mission ;

- Le personnel clé proposé devra être mobilisable en tout moment sur la base d'une information préalable du client sept (07) jours à l'avance.
- La DECE est responsable de la mise à disposition au Consultant, du cadre de travail et de toute la documentation et information disponible et nécessaire pour lui permettre de mener à bien sa mission ;
- Le Consultant est responsable de collecter toutes les informations faisant partie du domaine public, dont il aurait besoin ;
- Tous les rapports fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au Directeur de la DECE et le DGH chacun en ce qui le concerne.
- L'impact de la pandémie Covid-19 sur le déroulement de la mission sera évalué dès la signature du contrat afin de prendre les mesures ou ajustements nécessaires.

VIII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

IX. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.